



Généralions +

Le Bulletin des 50 + en Appalaches

Vol. 4, no 5, le 8 février 2017

APPEL DE CANDIDATURES POUR LE « PRIX HOMMAGE AUX AÎNÉS »

C'est officiel, la Table de Concertation des Aînés de Chaudière-Appalaches (TCA C-A) a confirmé l'édition 2017 du « Prix Hommage aux aînés ».

La Table régionale soulignera de nouveau en 2017 l'apport de personnes aînées favorisant le mieux-être de leurs concitoyens à l'occasion de la cérémonie *Hommage aux Aînés* qui se tiendra à Lévis le 19 juin 2017. Toutes les organisations intéressées sont invitées à soumettre la candidature d'une personne engagée dans son milieu et ayant contribué de façon significative à l'amélioration du bien-être des aînés, de leurs conditions de vie et de leur place dans la société.

En Chaudière-Appalaches, le processus est décentralisé dans chacun des territoires des Tables locales. Parmi les candidatures reçues, la Table locale soumettra une seule candidature à la TCA C-A. La date limite pour soumettre à la Table régionale le dossier de la personne choisie dans votre territoire est le **31 mars 2017**.

La cérémonie «Hommage aux Aînés» soulignant l'engagement exceptionnel des représentants de la région Chaudière-Appalaches se tiendra le lundi le 19 juin 2017 à la Maison des Aînés de Lévis. Par la suite, la TCA C-A sélectionnera que parmi ces lauréats une candidature régionale qui sera transmise au Secrétariat aux Aînés du Québec pour le cérémonial provincial « Prix Hommage Aînés 2017. »

Dans la MRC des Appalaches, le Conseil des aînés et de retraités de la MRC des Appalaches agit comme table locale et devra recevoir les candidatures de son territoire et en sélectionner une pour la présenter à la Table régionale. Tout dossier de candidature doit être transmis au président M. Gilles Dostie, 729, rue Goulet, Thetford Mines (Québec) G6H 1S3 (courriel : gillesdostie4@gmail.com) et ce **au plus tard le 24 mars 2017**. Le formulaire est disponible auprès de Gilles Dostie ou Maurice Grégoire.

DES AÎNÉS QUI AURAIENT DROIT AU SUPPLÉMENT DU REVENU?

Récemment, il a été porté à l'attention du Conseil des aînés de la MRC des Appalaches que des personnes de 65 ans et plus auraient droit au Supplément du revenu garanti et qu'ils ne le reçoivent pas. Pourquoi? Parmi les raisons de ce manque, il semble que certains reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse mais ne font pas de déclaration de revenus (rapport d'impôt. Évidemment ce n'est que les aînés qui ont un faible revenu qui peuvent recevoir le Supplément, mais si on y a droit, cela peut faciliter les choses. Alors si vous connaissez un ou des aînés dans cette situation communiquez avec Services Canada au 350, Boul Frontenac Ouest à Thetford Mines (téléphone 1 800-622-6232) ou au 1-800-277-9915. Vous devez fournir votre numéro d'assurance sociale pour vous identifier. Vous trouverez à **l'Annexe 1** des informations sur la Pension de la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, l'allocation au survivant, la séparation involontaire, le report de la pension de la sécurité de la vieillesse.

RETOUR DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DES BÉNÉVOLES EN MATIÈRE D'IMPÔT

La Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDC-A) en collaboration avec Revenu Québec et l'Agence du Revenu du Canada, offrira à nouveau cette année, à la population de la MRC des Appalaches, le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt.



Afin de compléter **gratuitement** leurs déclarations de revenus pour l'année fiscale 2016, les bénévoles accueilleront **les personnes admissibles** au Programme selon les critères énumérés plus bas, dès le 27 février prochain. Des points de service à Disraeli, Garthby-Beaulac, East Broughton et Thetford Mines seront ouverts dans le but de faciliter l'accès au service au plus grand nombre de personnes selon l'horaire suivant :

- **East Broughton : Salle municipale (Salle du conseil)**
MERCREDI à toutes les 2 semaines de 13 h à 15 h
DATES : 1^{er} mars, 15 et 29 mars ainsi que les 12 et 26 avril 2017
- **Disraeli : CLSC Disraeli**
LUNDI de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
DATES : à compter du 27 février au 21 avril 2017
- **Beaulac-Garthby : Centre d'action bénévole (CAB) Concert'Action**
LUNDI au VENDREDI de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
DATES : à compter du 27 février au 21 avril 2017
- **Thetford Mines : Centre communautaire Marie-Agnès-Desrosiers**
LUNDI & MARDI de 9 h à 15 h
DATES : à compter du 27 février au 21 avril 2017

Madame Guylaine Gardner, chargée de projet à la CDC des Appalaches, tient à souligner que les critères d'admissibilité « **seront respectés rigoureusement** par les bénévoles en place ». Ainsi, il est bon d'avoir en tête que les citoyens, désireux de se prévaloir de ce service, doivent répondre aux critères suivants pour leurs revenus :

- **Une personne seule 25 000 \$;**
- **Un couple 30 000 \$;**
- **Toute personne à charge supplémentaire 2 000 \$;**
- **Un adulte avec un enfant 30 000 \$;**
- **Toute personne à charge supplémentaire 2 000 \$;**
- **Les revenus de placement ne doivent pas dépasser 1 000 \$.**

Madame Gardner tient à préciser que ce service qui consiste à compléter les déclarations de revenus à l'intérieur du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt est **gratuit**. Pour toute autre demande ou pour toute personne dépassant les critères d'admissibilité, une liste de référence sera remise aux demandeurs. Pour plus d'information, les intéressés peuvent téléphoner au numéro de téléphone 418 335-3453 et à compter du 27 février au 418 755-0392.

Source : Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDC-A)

RAPPEL : CONFÉRENCE SUR LE SYSTÈME DES ÉLECTIONS

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (**AREQ-CSQ**), **secteur de l'Amiante** invite en plus de ses membres, ceux du Conseil des aînés et des retraités de la MRC des Appalaches, de même que la population en général à une **conférence de monsieur Jean-Sébastien Dufresne**. Il sera question des imperfections du système actuel des élections, des inégalités qu'il apporte. Le conférencier présentera également comme solutions, les différentes formes possibles de vote proportionnel. **Cette rencontre se tiendra à 13 h 30 le mercredi 15 février, au Centre de réception du Mont-Granit.** Bienvenue.

RAPPEL : JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR NOS COMMUNAUTÉS

La Table de développement des communautés de la MRC des Appalaches convie les organismes et les citoyens à une journée de réflexion et de mobilisation sur les enjeux entourant le développement d'une meilleure qualité de vie dans nos milieux. Cette journée a pour but de rassembler les partenaires du développement ainsi que toute personne intéressée ou motivée par le développement des communautés et soucieuse de l'émergence d'initiatives visant à améliorer les conditions de vie des gens sur le territoire. **Bref, il s'agira de réfléchir ensemble, de nous mobiliser, et de dessiner concrètement la MRC de demain.**

Comme lors des deux premiers rendez-vous du développement, cette journée nous permettra de faire le bilan des actions réalisées et de revoir nos priorités tout en considérant les nouveaux défis qui nous interpellent. En ce sens, la Table a l'intuition que la participation citoyenne peut être une voie de renouvellement particulièrement intéressante. C'est en ce sens aussi qu'elle a lancé sa tournée du film « Demain ». Quelle place veut-on faire à la participation citoyenne dans nos manières de faire et dans nos prises de décision? Plusieurs acteurs viendront nous entretenir des enjeux entourant cette participation et nous stimuler dans nos travaux en ateliers.

La rencontre se tiendra au **Club Le Marquis (Black Lake) le 16 février 2017, de 9 h à 16 h**. La participation est gratuite, le dîner est fourni sur place. **INSCRIPTION AVANT 11 FÉVRIER 2017.**

RAPPEL : VIACTIVE – FAIRE DE LA RAQUETTE EN GROUPE

Dans le cadre de son programme « Prenez l'air avec le réseau VIACTIVE » l'Association de l'action volontaire Appalaches (AAVA) invite la population de 50 ans et plus à faire de la raquette à plusieurs endroits sur le territoire de la MRC des Appalaches.



Les moments et les lieux de cette activité sont indiqués dans le calendrier qui suit.

CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Il est impératif que vous nous communiquiez votre changement d'adresse électronique afin de continuer à recevoir notre bulletin. Cela évite des retours. De plus, si vous décidez de ne plus recevoir notre bulletin, simplement nous en aviser. Merci de votre collaboration.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE
Sam. 11 fév. 2017 9 h 30 KINNEAR'S MILLS	VIACTIVE - Programme « Prendre l'air.. » « Prends tes raquettes, on s'en va faire un tour ». Collation et boisson chaude. Gratuit. FÊTE D'HIVER	ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE APPALACHES Maryline Fontaine 418 334-0111
Dim. 12 fév. 2017 9 h – 12 h 30 THETFORD MINES	BRUNCH MUSICAL DE L'AMITIÉ Musiciens: M. Pierre Guillemette & M. Jeannot Boucher. Coût : 10 \$ (adulte), 5 \$ (6-8 ans), gratuit (5 ans et moins) SALLE ÉMILIE-NNE-GOURDES - 95, 9e rue Nord.	DEUIL-ENTRAIDE L'ARC-EN-CIEL 418 335-2518 418-338-8750
Mer. 15 fév. 2017 13 h 00 SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	VIACTIVE - Programme « Prendre l'air.. » « Prends tes raquettes, on s'en va faire un tour » Collation et boisson chaude. Gratuit. SALLE VIATEUR-ROUTHIER (Si mauvais temps : 16 fév. 2017)	ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE APPALACHES Maryline Fontaine 418 334-0111
Mer. 15 fév. 2017 13 h 30 THETFORD MINES	CONFÉRENCE « Le système d'élections, imperfections et solutions » Jean-Sébastien Dufresne. Ouvert au public et gratuit. CENTRE DE RÉCEPTION DU MONT-GRANIT	AREQ Pierre Asselin 418 335-6471
Jeu. 16 fév. 2017 9 h – 16 h THETFORD MINES	JOURNÉE DE RÉFLEXION sur l'avenir de nos communautés Échange intergénérationnel. La participation est gratuite, dîner fourni sur place. INSCRIPTION avant le 11 février 2017. SALLE LE MARQUIS (Black Lake) 951, rue Christophe-Colomb	TABLE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS Martin Cloutier 418-334-0465
Mar. 28 fév. 2017 13 h 00 SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS	VIACTIVE - Programme « Prendre l'air.. » Sentier des mineurs. « Prends tes raquettes, on s'en va faire un tour » Collation et boisson chaude. Gratuit. SENTIER DES MINEURS (Si mauvais temps : 02 mars 2017)	ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE APPALACHES Maryline Fontaine 418 334-0111
Mer. 8 mars 2017 18 h THETFORD MINES	SOUPER-CONFÉRENCE « Prendre le volant de sa vie » Conférencière : Sylvie Bolduc. Billets en vente jusqu'au 27 février. Cadre de la Journée internationale des femmes 2017. Coût : 20 \$. MAISON DE LA CULTURE, Salle multifonctionnelle	CENTRE FEMME LA ROSE DES VENTS 418 338-5453
Dim. 12 mars 2017 9 h – 12 h THETFORD MINES	BRUNCH BÉNÉFICE Collaboration des Chevaliers de Colomb Coût : 10 \$ (adulte), 5 \$ (6-8 ans), gratuit (5 ans et moins) SALLE ÉMILIE-NNE-GOURDES - 95, 9e rue Nord	GRUPE D'ENTRAIDE CANCER ET VIE Mélissa Gagné 418 335-5355
Mardi 14 mars 2017 8 h 30 – 11 h 45 THETFORD MINES	RENCONTRE DE CONCERTATION DES ORGANISMES de la MRC des Appalaches et lien avec les travailleuses de milieu auprès des aînés. <i>Ouverture de la période d'inscription prochainement.</i> CLUB LE MARQUIS (Black Lake) 951, rue Christophe Colomb	CONSEIL DES AÎNÉS Maurice Grégoire 418 338-1078
Mar. 14 mars 2017 13 h 00 ST-JOSEPH-DE-COLERAINE	VIACTIVE - Programme « Prendre l'air.. » « Prends tes raquettes, on s'en va faire un tour » Collation et boisson chaude. Gratuit. SENTIER DES 3 MONTS (Si mauvais temps : annulée)	ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE APPALACHES Maryline Fontaine 418 334-0111
Mer. 22 mars 2017 17 h THETFORD MINES	SUPER SOUPER SPAGHETTI BÉNÉFICE Présidence d'honneur : Alain Faucher, musique : Denis Fugère Billets en vente : 15 \$ (adultes), 12 \$ (12 ans et moins). CLUB DE GOLF ET CURLING DE THETFORD	LA CROISÉE 418 335-1184
Jeu. 06 avril 2017 9 h – 16 h ST-AGAPIT	FORUM « Mieux répondre aux besoins des proches aidants d'aînés - Des défis pour la prochaine décennie » Coût : Proche aidant/gratuit, Partenaires/20 \$. Inscription à l'avance COMPLEXE DE LA SEIGNEURIE, 1080 Avenue Bergeron GOS 1Z0	L'APPUI de CHAUDIÈRE-APPALACHES 1-855-753-1401

Pour nous communiquer des **INFORMATIONS**, veuillez transmettre un message à Maurice Grégoire au 418 338-1078 ou par courriel : bretongregoire@cgocable.ca .

Le Programme de la Sécurité du Revenu du Canada

A - SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir 65 ans ou plus
- Être citoyen canadien ou résident autorisé
- Satisfaire aux conditions de résidence (40 ans de résidence ou 10 ans avant 65 ans)
- Faire la demande jusqu'à un an à l'avance (6 mois suffisent) (paiement rétroactif limité à 12 mois).

2. MONTANT ET IMPOSITION

- 6 942,36 \$ par année (janvier – mars 2017)¹ = 578,53 \$ x 12
- 100 % imposable
- indexé (indexation trimestrielle : janvier - avril – juillet - octobre)

3. RÉCUPÉRATION SPÉCIALE

- Remboursement des prestations partiellement si le revenu net avant impôt dépasse 73 756 \$ par année (2016) ou totalement si le revenu net individuel avant impôt dépasse 119 615 \$ (2016).

B - SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

1. PRESTATIONS

- Maximum 864,09 \$ / mois - personne seule ou 520,17 \$ / personne – couple (jan. – mars 2017+) ;
- Cette prestation s'additionne au montant de la sécurité de la vieillesse.
- **DÉCLARATION DE REVENUS (RAPPORT D'IMPÔT) OBLIATOIRE.**

2. IMPOSITION

- Aucune

3. ÉLÉGIBILITÉ

- Revenus autres que PSV inférieurs à 17 544 \$ pour un individu et 23 184 \$ pour un couple dont les 2 conjoints reçoivent la pension (jan. – mars 2017).

C - ALLOCATION AU CONJOINT DES BÉNÉFICIAIRES RECEVANT LE SUPPLÉMENT DU REVENU GARANTI (1 098,70 \$ - 2017)

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir entre 60 et 64 ans
- Être le conjoint d'un client qui reçoit la pension de la Sécurité de la vieillesse
- Être citoyen canadien ou résident autorisé
- Résider au Canada
- Avoir un revenu selon le seuil admissible : 32 448 \$ (2016)² (droit de gagner 3 500\$)

D - ALLOCATION AU SURVIVANT (1 309,67 \$ - 2017)

1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être veuf ou veuve d'un(e) bénéficiaire
- Avoir entre 60 et 64 ans
- Être citoyen canadien ou résident autorisé
- Avoir résidé au Canada au moins 10 ans
- Résider au Canada
- Avoir un revenu selon le seuil admissible : 23 616 \$ (2016) (droit de gagner 3 500\$)

¹ (2017) montant des pensions en 2017.

² (2016) montant servant pour l'impôt concernant 2016 lors de la déclaration produite en 2017.

Des compléments d'information sur la PSV

A) La séparation involontaire

La séparation involontaire est un mécanisme mis en place par le gouvernement fédéral. **Il permet à des conjoints mariés ou unis de fait ne pouvant plus vivre ensemble pour des raisons indépendantes de leur volonté (Monsieur doit être placé dans un CHSLD et Madame demeure à la maison), d'accéder à certains bénéfices économiques.** Bien souvent, lorsque l'un des conjoints doit quitter la résidence familiale pour habiter dans une résidence avec soins, le revenu de ce conjoint est presque totalement utilisé pour payer son gîte, ce qui a pour effet de mettre l'autre conjoint dans une situation financière précaire. D'où l'importance de la séparation involontaire.

Quelques critères doivent toutefois être respectés. D'abord, l'un des conjoints doit avoir au moins 65 ans et recevoir la pension de la sécurité de la vieillesse. De plus, il doit exister des raisons d'ordre médical ou économique qui font en sorte que le couple ne peut plus vivre ensemble sous le même toit. Si les conjoints remplissent ces conditions, ils pourront dans un premier temps faire une demande à cet effet. Le ou les conjoints devront remplir deux formulaires : « Déclaration solennelle - Séparation d'époux légaux ou conjoints de fait » et « Demande de supplément de revenu garanti » ou « État de revenu pour allocation ». La demande, si elle est acceptée, aura pour effet de considérer les conjoints comme célibataires. La situation financière du couple sera donc calculée en fonction de cette nouvelle réalité. Si cette mesure défavorise l'un des conjoints, tout en étant avantageuse pour le couple, le conjoint défavorisé devra donner son autorisation écrite pour que s'amorce la séparation involontaire. Le fait d'être considéré comme célibataire aura pour conséquence d'augmenter le revenu du conjoint qui reçoit la pension de la sécurité de la vieillesse puisqu'il y aura augmentation du supplément du revenu garanti. **Dès qu'il est avantageux pour le couple de bénéficier de cette mesure, les conjoints pourront être considérés économiquement comme célibataires, et ce, dès le mois suivant la séparation involontaire.**

Finalement, il faut savoir que la séparation involontaire ne met pas fin au mariage ni à l'union de fait. Les conjoints conservent leur statut civil puisque la séparation involontaire ne représente qu'une mesure économique. Si le couple recommence à faire vie commune dans une résidence dont ils assument l'entretien, ce sera la fin de la séparation involontaire. Les conjoints seront alors tenus d'en aviser le gouvernement afin que les prestations soient réajustées et que le couple soit à nouveau considéré comme tel.

B) Le report de la pension de la sécurité de la vieillesse

Depuis juillet 2013, vous pouvez reporter le premier versement de votre pension de la Sécurité de la vieillesse jusqu'à 60 mois (5 ans) après la date à laquelle vous devenez admissible, ce qui vous permet de recevoir une pension plus élevée. Si vous choisissez cette option, vous recevrez un montant plus élevé de 0,6 % pour chaque mois où vous reportez le versement de votre pension, jusqu'à un maximum de 36 % à l'âge de 70 ans.

Si vous choisissez de reporter votre pension de la Sécurité de la vieillesse, vous ne serez pas admissible au Supplément de revenu garanti, et votre époux ou conjoint de fait ne sera pas admissible à l'Allocation pour la période durant laquelle vous reportez votre pension.

Lorsque vous décidez du moment où vous commencerez à recevoir votre pension de la Sécurité de la vieillesse, vous devez tenir compte de votre situation personnelle, particulièrement des éléments suivants :

- sources de revenus actuelles et futures
- situation d'emploi actuelle et future
- état de santé
- projets de retraite

Il n'y a aucun avantage financier à reporter votre pension de la Sécurité de la vieillesse après l'âge de 70 ans. En fait, vous risquez de perdre des prestations. **Si vous avez plus de 70 ans, faites votre demande dès maintenant.**

Source : Service Canada

© MG-03 février 2017. Maurice Grégoire 34 sessions de préparation à la retraite depuis 2000 pour L'institut du troisième âge de Thetford Mines (ITAT)